

L'an deux mille douze, le 12 avril, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTEBERON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry SAVIGNY, Maire.

Date de convocation : le jeudi 5 avril 2012

Etaient présents : Mmes et MM. Yolande BERAUD, Jean-Claude BRAGATO, Gérard COGO, Denise ESCAFRE, Dominique FAU, Monica GARCIA, Sylvie GILLES, Marie-Josée GOMIZ, Benjamin GOUDERGUES, Thierry SAVIGNY.

Etaient absents : Mmes et MM. Jean-Luc BELLARIVA, Corinne BOUCHERON qui a donné pouvoir à Denise ESCAFRE, Sandrine CABROL, Jean-Michel DAVID, Guillaume PUJOL, Philippe MIQUEL qui a donné pouvoir à Gérard COGO, Valérie RIGAL qui a donné pouvoir à Marie-Josée GOMIZ.

A été nommée secrétaire de séance : Mme Marie-Josée GOMIZ

ORDRE DU JOUR :

DOMAINE	SUJET	DECISION
Finances	2012-15 : Compte administratif et compte de gestion (Commune et Caisse des Ecoles)	Unanimité
	2012-16 : Affectation du résultat (Commune et Caisse des Ecoles)	Unanimité
	2012-17 : Vote des taux d'imposition 2012	Unanimité
	2012-18 : Budget 2012 (Commune et Caisse des Ecoles)	Unanimité
	2012-19 : Acquisition des Licences MS Office 2010 et demande de subvention	Unanimité
	2012-20 : Apurement de titres de recettes par admission en non valeur	Unanimité
Personnel	2012-21 : Adhésion au contrat groupe (CDG31/AXA France VIE/GRAS SAVOYE) pour l'assurance des risques statutaires des agents CNRACL – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 31 JANVIER 2012	Unanimité
	2012-22 : Présentation de la charte de l'action sociale mise en place par le CNAS et autorisation pour M. le Maire de la signer	Unanimité
Urbanisme	2012-23 : Acquisition pour l'euro symbolique de la parcelle D 877 de 126 m2	Unanimité
	2012-24 : Cession de 16m2 de la parcelle D 435	Unanimité
Affaires générales	Tirage au sort des jurés d'assises et citoyens assesseurs pour l'année 2013	
Intercommunalité	Présentation du rapport d'activité 2011 du SIEANAT	
Questions diverses		

Délibération 2012-15 : Compte administratif et compte de gestion (Commune et Caisse des Ecoles)

Exposé :

Le conseil, après avoir entendu le rapport de M. Thierry SAVIGNY, Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Madame Yolande BERAUD, Adjointe au Maire, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Thierry SAVIGNY, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Yolande BERAUD pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu les comptes de gestion de l'exercice 2011 dressés par le comptable,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1) Pour le Budget de la commune

APPROUVE le compte administratif 2011, lequel peut se résumer de la manière suivante :

✓ Total des dépenses 2011 de fonctionnement :	2 215 280.73 €
✓ Total des recettes 2011 de fonctionnement :	2 180 633.36 €
✓ Résultat de l'exercice 2011 (Fonctionnement) :	- 34 647.37 €
✓ Résultats antérieurs reportés :	408 440.29 €
✓ Résultat cumulé à affecter (Fonctionnement) :	373 792.92 €
✓ Total des dépenses 2011 d'investissement :	410 342.47 €
✓ Total des recettes 2011 d'investissement :	676 187.48 €
✓ Solde d'exécution d'investissement (hors reports) :	265 845.01 €
✓ Solde des reports d'investissement dépenses/recettes :	83 576.95 €
✓ Solde d'exécution d'investissement (reports inclus) :	349 421.96 €

2) Pour le Budget Caisse des Ecoles

APPROUVE le compte administratif 2011, lequel peut se résumer de la manière suivante :

✓ Total des dépenses 2011 de fonctionnement :	23 235.12 €
✓ Total des recettes 2011 de fonctionnement :	21 847.15 €
✓ Résultat de l'exercice 2011 (Fonctionnement) :	- 1 387.97 €
✓ Résultats antérieurs reportés :	2 359.85 €
✓ Résultat à affecter (Fonctionnement) :	971.88 €

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération 2012-16 : Affectation du résultat (Commune et Caisse des Ecoles)

Exposé :

Le Conseil,

Vu les comptes de gestion de l'exercice 2011 dressés par le comptable, et les comptes administratifs de l'exercice 2011 dressés par l'ordonnateur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1) Pour le Budget de la commune

APPROUVE l'affectation du résultat ainsi qu'il suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2010	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	- 34 647.37 €
B Résultat antérieur reporté	408 440.29 €
C résultat à affecter	373 792.92 €
D solde d'exécution d'investissement	

D001 Besoin de financement	- €
R001 Excédent de financement	349 421.96 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	
rar depenses (besoin de financement)	- €
rar recettes (excedent de financement)	- €
F Besoin de financement	
Affectation de C	373 792.92 €
G Affectation en réserve R1068 en investissement	- €
H Report en fonctionnement R002	373 792.92 €

2) Pour le Budget de la Caisse des Ecoles

APPROUVE l'affectation du résultat ainsi qu'il suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2010	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	-1 387.97 €
B Résultat antérieur reporté	2 359.85 €
C résultat à affecter (= A+B)	971.88 €
D solde d'exécution d'investissement	
D001 Besoin de financement	- €
R001 Excédent de financement	- €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	
rar depenses	- €
rar recettes	- €
Besoin de financement	
Excédent de financement	
F Excédent de financement (= D+E)	- €
Affectation de C (= G+H)	971.88 €
G Affectation en réserve R1068 en investissement	
H Report en fonctionnement R002	971.88 €

Délibération 2012-17 : Vote des taux d'imposition 2012

Exposé :

Le Maire expose au Conseil que les bases prévisionnelles 2012 notifiées par le ministère du Budget et des Comptes publics, procurent à taux constant, un produit assuré de 795 865.00 €.

Monsieur le Maire ajoute que le travail important de maîtrise de la dépense et de résorption de la dette sur l'exercice budgétaire 2011 permet cette année de ne pas solliciter plus l'effort fiscal des administrés en ce qui concerne la part communale. Ceci tout en présentant un budget prévisionnel 2012 volontaire au service de l'intérêt général et responsable en matière d'investissements publics.

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de ne pas augmenter les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties pour l'année 2012.

Délibération 2012-18 : Budget 2012 (Commune et Caisse des Ecoles)**Exposé :**

Le conseil, après avoir entendu le rapport de M. Thierry SAVIGNY, Maire,

Délibérant sur les budgets de l'exercice 2012, étudiés poste par poste sur les documents remis à tous les conseillers, et après affectation des résultats de l'exercice 2011

Après en avoir délibéré, à l'unanimité**1) Pour le Budget de la commune**

APPROUVE le budget 2012, lequel peut se résumer de la manière suivante :

✓ Total des dépenses prévisionnelles de fonctionnement :	2 226 154.60 €
✓ Total des recettes prévisionnelles de fonctionnement :	1 852 361.68 €
✓ Report de l'excédent de l'exercice 2011 (Fonctionnement) :	373 792.92 €
✓ Total des dépenses prévisionnelles d'investissement :	891 715.33 €
✓ Total des recettes prévisionnelles d'investissement :	542 293.37 €
✓ Report de l'excédent de l'exercice 2011 (Investissement) :	349 421.96 €

2) Pour le Budget Caisse des Ecoles

APPROUVE le budget 2012, lequel peut se résumer de la manière suivante :

✓ Total des dépenses prévisionnelles de fonctionnement :	23 831.88 €
✓ Total des recettes prévisionnelles de fonctionnement :	22 860.00 €
✓ Résultat de l'excédent de l'exercice 2011 (Fonctionnement) :	971.88 €

Délibération 2012-19 : Acquisition des Licences MS Office 2010 et demande de subvention**Exposé :**

Monsieur le Maire expose que les travaux de mise en place de l'externalisation des serveurs de production et de sauvegarde, validés par délibération du 31 janvier 2012, nécessitent de remettre à jour nos licences gouvernementales Microsoft Office.

Le montant pour 15 licences Microsoft Office 2010 est de 6764.25 € HT soit 8090.04 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir cette offre et d'adresser une demande d'aide départementale au Conseil Général de la Haute-Garonne.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

RETIENT l'offre de la société Microsoft ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes afférents à cet achat ;

DECIDE d'inscrire la somme correspondante au budget communal ;

SOLLICITE du Conseil Général de la Haute-Garonne une subvention au taux le plus élevé possible

Délibération 2012-20 : Apurement de titres de recettes par admission en non valeur**Exposé :**

Le Maire propose au Conseil municipal d'admettre en non valeur des titres de recette émis entre 2001 et 2009 pour un montant de total de 6413.38 €.

En effet, nous sommes saisis par la Trésorerie de l'Union d'une liste (en annexe) de divers titres d'assainissement, qu'elle n'a pu recouvrer. Cet apurement est nécessaire pour constater que les démarches accomplies pour recouvrer les créances en question n'ont pas abouti malgré les diligences de l'agent comptable de la Trésorerie de l'Union. Les causes de cet échec sont soit l'insolvabilité ou l'absence des débiteurs. Elle intervient après avoir épuisé toutes les possibilités : recours amiable, lettre de rappel, poursuite par voie d'huissier de justice.

Cette décision demandée au Conseil a pour but de faire disparaître des écritures comptables les créances irrécouvrables mais n'éteint pas les droits de la Commune vis-à-vis de ses débiteurs. Cette admission en non valeur ne fait pas obstacle, en théorie, à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune.

Suite à cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

D'ADMETTRE en non-valeur le montant des créances restées impayées pour la somme de 6413.38 €, et d'inscrire cette somme sur le budget communal.

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Délibération 2012-21 : Adhésion au contrat groupe (CDG31/AXA France VIE/GRAS SAVOYE) pour l'assurance des risques statutaires des agents CNRACL – ANNULE ET REMPLACE la délibération 2012-06 du 31 janvier 2012

Exposé :

Monsieur le Maire, informe l'Assemblée que depuis 1992, le Centre de Gestion a mis en place un service facultatif d'assurance des risques statutaires concernant le personnel comme le prévoit le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux.

A la suite de la résiliation par le groupement PRO BTP ERP – SOFCAP du contrat groupe attribué jusqu'au 31/12/2013, en juin 2011, le CDG31 a engagé une consultation pour assurer la couverture des deux années restantes (2012 et 2013).

La remise en concurrence, par voie d'appel d'offres ouvert, du contrat d'assurance statutaire pour les agents sous statut CNRACL a été votée par le Conseil d'Administration du CDG31 lors de sa séance du 26 septembre 2011.

Le marché correspondant a été attribué à la suite de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres en date du 09/12/2011 au groupement AXA France VIE (Assureur) / GRAS SAVOYE (Courtier) et le marché notifié par courrier du 27 décembre 2011.

Quatre options de couverture et de taux sont proposées aux collectivités d'un effectif inférieur ou égal à 30 agents CNRACL. Celles-ci sont les suivantes :

Option 1 : Décès – Accident et maladie imputables au service – Accident et maladie non imputables au service
Seule franchise : Maladie ordinaire avec **une franchise de 10 jours fermes par arrêt. Taux 4.73%.**

Option 2 : Décès – Accident et maladie imputables au service – Accident et maladie non imputables au service
Seule franchise : Maladie ordinaire avec **une franchise de 20 jours fermes par arrêt. Taux 4.02%.**

Option 3 : Décès – Accident et maladie imputables au service – Accident et maladie non imputables au service
Seule franchise : Maladie ordinaire avec **une franchise de 30 jours cumulés. Taux 4.49%.**

Option 4 : Décès – Accident et maladie imputables au service – Accident et maladie non imputable au service
Sauf maladie ordinaire, maternité et paternité. Taux : 2.36%.

Ce contrat, souscrit en capitalisation, prendra effet le 1^{er} janvier 2012 pour toute confirmation d'adhésion. Le marché est conclu pour une période de deux ans soit jusqu'au 31 décembre 2013 avec possibilité de résiliation annuelle pour les collectivités avec un préavis de 4 mois.

Le CDG31 propose à la Commune de Montberon d'adhérer à ce contrat pour la couverture des agents CNRACL.

Au titre du service qui inclut la gestion des sinistres, le CDG31 percevra une rémunération égale à un montant de 5% du montant des cotisations. L'ensemble des conditions de suivi de l'adhésion et des conditions financières sera précisé dans une convention signée avec le CDG31.

Après discussion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de :

DEMANDER au CDG31 de souscrire pour le compte de la collectivité le contrat CNRACL Option 1 au taux de 4.73% ;

AUTORISER le Maire à signer les certificats d'adhésion au Contrat et la convention de souscription et de gestion correspondante ;

INSCRIRE au Budget communal les sommes correspondantes.

Délibération 2012-22 : Présentation de la charte de l'action sociale mise en place par le CNAS et autorisation pour M. le Maire de la signer

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Montberon adhère au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des Collectivités Territoriales (CNAS) depuis 2007. Cette adhésion est la traduction du droit à l'action sociale des tous les agents de la fonction publique territoriale devenu obligatoire par la loi n°2007-209 du 19 février 2007.

Afin d'accompagner les militants dans la mise en œuvre du droit à l'action sociale, mais aussi de renforcer la proximité du CNAS avec ses adhérents, l'Assemblée Générale du CNAS réunie les 9 et 10 juin derniers à Dinan a adopté une Charte de l'Action Sociale adressée aujourd'hui à toutes les collectivités adhérentes pour signature.

Les objectifs de cette charte sont d'une part de prendre en compte la dimension actuelle du CNAS en réaffirmant les valeurs essentielles du CNAS que sont la solidarité et la mutualisation et d'autre part de donner encore plus de légitimité au rôle du délégué élu et agent ainsi qu'au correspondant.

Les missions et obligations de ces différents acteurs au sein de la collectivité au profit des bénéficiaires ainsi que leur complémentarité, y sont précisées.

La mise en application de cette charte se traduira par des réunions de formation partagées auxquelles seront invités à participer le délégué élu, le délégué agent et le correspondant de notre collectivité.

Monsieur le Maire propose cette charte à la délibération du Conseil Municipal afin d'y conférer toute l'importance qu'elle revêt, et demande que le Conseil Municipal l'autorise à la signer.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de :

AUTORISER Monsieur le Maire à signer la Charte de l'Action Sociale avec le CNAS.

Délibération 2012-23 : Acquisition pour l'euro symbolique de la parcelle D 877 de 126 m2

Exposé :

Monsieur le Maire expose qu'il a proposé à Mr POLESSELO d'acquérir pour l'euro symbolique la parcelle D 877 de 126 m2. En effet cette parcelle est le trottoir qui longe le lotissement des Magnolias et le chemin Al Vigne

Mr POLESSELO ayant donné son accord écrit au mois de janvier dernier, Monsieur le Maire propose que l'on saisisse le notaire pour cette acquisition à l'euro symbolique

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTER l'acquisition pour l'euro symbolique de la parcelle D 877 de 126 m2

AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat chez le notaire

CHARGER Monsieur le Maire de faire toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

Délibération 2012-24 : Cession de 16m2 de la parcelle D 435

Exposé :

Monsieur le Maire expose qu'à la suite du classement d'office D 435 par délibération 2012-08 du 31 janvier 2012, à présent nous pouvons céder les 16 m2 de cette parcelle à Mr MARCOZ pour régulariser l'accès de sa parcelle comme convenu lors de la séance du conseil municipal du 28 juin 2011.

Nous avons interrogé les domaines pour cette cession, la valeur proposée est de 1100euros HT.

Monsieur le Maire propose la cession de ce bout de parcelle à Mr MARCOZ pour la valeur des domaines soit 1 100 euros

Les frais annexe liés à ce dossier seront à la charge de Mr MARCOZ

Monsieur le Maire propose de saisir le notaire pour traiter ce dossier.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTÉ la cession de 16m2 la parcelle D 435 à Mr MARCOZ à l'évaluation des domaines

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat chez le notaire

CHARGE Monsieur le Maire de faire toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

Questions Diverses

- ✓ Présentation de l'action « Marché de Pays » reconduite en 2012 par le Pays Tolosan entre juin et septembre 2012 : LAPEYROUSE FOSSAT le 30 juin, LAUNAC le 1^{er} juillet, FRONTON le 20 juillet, PECHBONNIEU le 26 juillet, CADOURS le 25 août, BESSIERES le 1^{er} septembre ;
- ✓ Présentation du bilan du 1^{er} trimestre concernant la collecte des déchets par le SITROM. Constats : économie de carburants et baisse du tonnage des ordures ménagères ;
- ✓ Présentation du projet de « baptiser » le groupe scolaire de Montperon. Choix du nom par une procédure de collèges de votants (enseignants, enfants, parents, agents mairie et élus) ;
- ✓ Compte rendu par Dominique Fau, Adjoint au Maire, d'une réunion du Syndicat des Eaux avec un rapport d'activité de VEOLIA qui met en avant un dysfonctionnement d'approvisionnement sur le bassin Peyrandrieu. La réflexion devrait porter sur la mise en place d'une réserve supplémentaire (Château d'eau...)
- ✓ Présentation du projet de mettre en place un Conseil Municipal des jeunes à la rentrée scolaire 2012 (objectif : 1^{er} Conseil le 11 novembre). Elus : élèves de CM1 et CM2 (pas de maire) – Votants : ensemble des élèves de l'école élémentaire ;
- ✓ Dates à retenir : LOTO des 4 saisons le 15 avril, AG du Comité des fêtes le 20 avril, Chantier international arrivée des jeunes fin juin, Elections présidentielles les 22 avril et 6 mai bureaux de vote à la Salle des fêtes.

Thierry SAVIGNY, Maire	Jean-Luc BELLARIVA	Yolande BERAUD	Corinne BOUCHERON	Jean-Claude BRAGATO
	Absent		Absent	
Sandrine CABROL	Gérard COGO	Jean-Michel DAVID	Denise ESCAFRE	Dominique FAU
Absente		Absent procuration à Gérard COGO		
Monica GARCIA	Sylvie GILLES	Marie-Josée GOMIZ	Benjamin GOUDERGUES	Philippe MIQUEL
				Absent
Guillaume PUJOL	Valérie RIGAL			
Absent	Procurator à Marie-Josée GOMIZ			